POUR VOUS DÉSALTÉRER ET VOUS RAFRAICHIR
immédiatement et agréablement
PRENEZ
un BANYULS-TRILLES à L'EAU
C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ PAR EXCELLENCE
DEMANDER
un TRILLES à L'EAU
et exiger l'étiquette sur la bouteille 7902

NORD

DOUAI

DOUAI. — Dimanche, après boire, Onésime Hermant, 32 ans, journalier, rue des Fripiers, a, dans un estaminet de la rue de Paris, battu son amie, qui l'avait quitté ; puis, rue Bra, il a rossé une dame Barbier, âgée de 57 ans, et son fils, âgé de 17 ans.

Pour tous ces faits, procès-verbal lui a été dressé.

—— Hier, M. Noclercq, commissaire de police, a effectué de nombreux prélèvements d'échantillons de denrées alimentaires, mises en vente par certains commerçants.

Ces échantillons ont été envoyés au laboratoire de Lille pour être soumis à l'analyse.

—— Le cours supérieur d'architecture des écoles académiques de Douai vient de remporter un très beau succès au dernier concours organisé par la Société régionale des Architectes, entre les conseils-architectes et élèves des écoles régionales.

M. Henry Béremieix, lauréat de la médaille d'or des écoles académiques, commis de M. Siroi, a été classé 2e et a obtenu une prime de 40 francs. Le sujet du concours était « Un monument à ériger à Lens, sur un terrain, à la mémoire des Victimes de Courrières ».

Félicitations au maître et à son élève.

École municipale d'apprentissage et de perfectionnement. — Mardi 7 juin 1910, à huit heures du soir, dans les locaux de l'école, place Carnot, conférence-causerie, avec projections cinématographiques, par M. Ronceray, ingénieur-constructeur, sur « Le moulage mécanique et les machines à mouler ».

Le public sera en outre admis à visiter les ateliers, de 7 heures un quart à 8 heures (heure fixée pour la conférence).

L'École Fontellaye. — Par délibération en date du 6 mai 1910, le Conseil municipal a attribué le nom de « Fontellaye » à l'école de garçons de la rue du Kiosque, en souvenir d'Eugène Fontellaye, conseiller municipal, trésorier de la société du Denier des Écoles laïques et en reconnaissance des libéralités faites par sa veuve en faveur des écoles communales.

Ce vote a été approuvé par M. le préfet à la date du 28 de ce mois.

Anciens élèves des écoles académiques et professionnelles de Douai. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola dont le tirage a eu lieu le 29 mai 1910 :

Peinture, par M. Abel Maurice, 1581 ; Aquarelle, par M. P. Béremieix, 1577 ; Peinture, par M. [illegible], 2207 ; Peinture, par M. de Sylva, [illegible] ; Peinture, par Mme Virginie Demont-Breton, 849 ; Peinture, par M. Adrien Demont, 1372 ; Peinture, par Mlle Diéval, 3 ; Peinture, par Mlle G. Druon, 1096 ; Peinture, par Mme Marie Duhem, 1174 ; Aquarelle, par M. Henri Duhem, 867 ; Peinture, par M. Louis Duvivier, 1473 ; Peinture, par M. Maurand Duvivier, 1796 ; Pastel, par M. Edmond Flament (Jean de Douai), 1637 ; Peinture, par M. F. Fogel, 1454 ; Pastel, par Mme M. Goutas-Labbé, 894 ; Peinture, par M. Auguste Legrand, 24 ; Peinture, par M. Stéphane Leroy, 880 ; Peinture, par M. Manart, 715 ; Peinture, par M. Marcotte, 173 ; Peinture, par M. Persy, 988 ; Peinture, par Mlle Valentine Pèpe, 1546 ; Aquarelle, par M. Albert Pèpe, 1455 ; Médaillon, par M. Maurice Rogerol, 280 ; Peinture, par M. Ricalbert, 970 ; Pastel, par Mme Emma Sicot, 1679 ; Peinture, par M. Stievenart, 1464.

Les lots peuvent être réclamés aux écoles académiques, de 2 à 4 heures du soir, jusqu'au 1er juillet, passé cette date, les lots non réclamés, resteront acquis à la société.

DOUAI. — **La grève des couvreurs douaisiens.** — Mardi matin les ouvriers couvreurs douaisiens en grève depuis la veille, ne se sont pas présentés chez leurs patrons de sorte que ceux-ci n'ont pu leur faire connaître la décision qu'ils avaient prise dans leur réunion du lundi après-midi et qui consistait à ajourner l'augmentation des salaires au 11 juin.

Vers onze heures, une délégation des grévistes s'est présentée à la Mairie et a exposé ses doléances à M. le Maire, qui a accepté de servir de médiateur et qui, d'urgence, a fait convoquer les patrons pour quatre heures et demie du soir, à la salle des Prud'hommes.

Ceux-ci ayant accepté cet arbitrage, ont été entendus ainsi que leurs ouvriers puis, convaincus par M. le Maire qu'il était préférable d'accorder de suite l'augmentation demandée, ils ont rapporté leur décision de la veille, sous la condition que les ouvriers seraient classés en deux catégories : la première, gagnant 0 fr. 50 de l'heure, et la seconde, 0 fr. 45 seulement.

Cette proposition a été adoptée d'un commun accord et la reprise du travail a été votée par acclamations.

A l'heure où paraîtront ces lignes les couvreurs auront repris leur besogne quotidienne.

DOUAI. — **Au Lycée.** — **Réunion de l'Association des Anciens élèves.** — **Fête sportive.** — L'Association des Anciens élèves du Lycée a célébré dimanche sa fête annuelle.

A midi, les membres de l'Association se sont réunis en assemblée générale dans la salle des actes, sous la présidence de M. Lavoix, assisté de M. Legé, proviseur.

De nombreux anciens élèves étaient présents, citons : MM. Bertin, maire ; Hanotte, adjoint au maire ; Wauthy, R. Dubron, Dr Peugnez, de Chaleau, Bosquet, Dissart, Wagon, Soland, Desfontaines, Rossignol, secrétaire général de l'Union ; Boisleau, Aniart, Bellelle, Dr Desmoulins, Leduc, Guillemeau, Popey, Bessaut, etc.

M. Lavoix, après avoir déclaré la séance ouverte, a prononcé une allocution ; il a donné un souvenir ému aux camarades disparus et félicité les membres de l'Association, qui ont obtenu des distinctions honorifiques.

M. Legé donne lecture du rapport financier et l'assemblée approuve les comptes.

Il est ensuite procédé à l'élection de cinq membres de la commission administrative. Les commissaires sortants sont réélus et MM. Evrard André, conseiller général et Aniart, sont nommés pour remplacer MM. Emile Evrard et L. Daix, décédés.

On se fait photographier. Puis on se rend au parloir, où la table du banquet est dressée.

Pendant le repas, très bien servi par M. Boussard, des Palmiers, la plus franche gaieté n'a cessé de régner.

Au dessert, des toasts furent prononcés par MM. Lavoix, président ; Legé, proviseur ; Bertin, maire ; Hanotte, adjoint ; Dubron, Lecouille, et Courtois, élève de mathématiques spéciales au nom de ses camarades.

Puis on se rend dans les cours du lycée pour assister aux épreuves finales des

Coupes Maurice Regnault et Ch. Mathieu

Les établissements engagés étaient : Arras, Armentières, Boulogne, Lille, Saint-Omer, Douai.

Une assistance nombreuse avait répondu à l'invitation des organisateurs.

Palmarès

Coupe Maurice Regnault (épée et fleuret). Lycée de Douai : Theillier, Fichaux, Pamart, Berlot, David, Villain.

Coupe Charles Mathieu (tennis). — Lycée de Lille : Bacrot, de Saint-Steban.

Poule d'épée. — 1er prix, Pierre Combemale ; 2e A. Brongniart ; 3e, André Combemale.

Prix décernés à l'entretien des jardins de la cour des grands. — 1er prix, classe de philosophie, Delavallée, Chatelain, Wigniolle ; 2e prix, classe de mathématiques élémentaires : Schmidt, Descouvement.

Concours de tir. — Ce concours organisé la matin entre les anciens élèves a donné les résultats suivants : 1er prix, Plaquette de M. Lavoix, président : M. Edm. Desfontaines ; 2e, ex-æquo, plaquette de M. Boutique, trésorier ; MM. Leduc, et Theillier ; 3e, M. Moreau.

La remise des coupes Mathieu et Regnault a eu lieu dans la salle du banquet.

M. Bertin, présidait, entouré des membres du jury : MM. Lefebvre et Delassus, pour l'escrime ; MM. Mons, et Wagnon, pour le tennis, et du secrétaire général de l'Union Athlétique, M. Rossignol.

Après allocutions, toasts et bans, en l'honneur des établissements vainqueurs, on se sépare en se donnant rendez-vous en 1911, pour la deuxième année de la fondation des coupes.

SIN-LE-NOBLE. — **Mineur blessé.** — Au cours de son travail, à la fosse Dejardin, des mines d'Aniche, l'ouvrier mineur Emile Deferrez, âgé de 40 ans, demeurant à Frais-Marais, a fait une chute au cours de laquelle il a reçu des lésions assez sérieuses de la cuisse droite.

DECHY. — La gendarmerie de Sin-le-Noble a ouvert une enquête à propos d'importants vols de coussinets et de robinets en cuivre, commis aux anciens fours à coke de la fosse Dechy, des mines d'Aniche.

VALENCIENNES

VALENCIENNES. — **Nos artistes.** — M. Hugo Fontaine vient d'être admis à concourir au Conservatoire de Paris pour le chant (classe Hettich) et pour l'opéra (classe Bouvet), avec le N° 1, dans chacune de ces classes.

—— M. Vendemiaire Pavot, élève sculpteur aux Beaux-Arts, s'est vu décerner une médaille au salon des artistes Français.

—— M. Florent Pavot, élève architecte aux Beaux-Arts, vient d'obtenir une mention d'archéologie.

A propos de la marche des géants. — Il paraît que c'est à tort qu'on a annoncé que Gayant et sa famille, et la musique municipale de Douai, viendraient à Valenciennes, le 3 juillet, à la demande de la municipalité de Valenciennes.

L'administration municipale est demeurée absolument étrangère aux propositions qui ont été faites à la musique municipale de Douai. C'est simplement la société des Incas qui a sollicité la participation de Gayant et de la musique municipale de Douai aux fêtes du 3 juillet.

VALENCIENNES. — **Union du Commerce.** — Dans sa dernière réunion, l'Union du Commerce a voté une somme de 100 fr. pour la Braderie du 26 juin et a décidé d'opposer une fin de non-recevoir à la demande de subvention ou de participation pour l'organisation d'un char ou d'un groupe présenté par la société des Incas, pour la fête du 3 juillet.

Arrestation. — La police a arrêté Achille Collet, 33 ans, camelot à Fresnes, et Marie Gérard, 25 ans, journalière, inculpés de vol de 300 francs au préjudice de Mme Marie Lafontaine, cabaretière à Fresnes.

Sur Achille Collet, la police a trouvé onze montres en métal, une chaîne, deux paires de ciseaux, un jeu de hasard et 37 fr. 90 ; sur Marie Gérard, 4 fr. 85.

—— D'autre part, Adolphine Bernard, 19 ans, recherchée pour vol au préjudice de M. Goets, rue des Ilots, à Valenciennes, a été arrêtée à Villers-Outréaux, ramenée à Valenciennes et écrouée après interrogatoire.

SAINT-AMAND. — **Voies de fait.** — La dame Joséphine Delcroix, cabaretière, mariée en secondes noces avec le nommé Defruit Martial, avait hier, une discussion avec son beau-fils Gustave, discussion qui décida celui-ci à quitter le domicile paternel.

La discussion continuait son train et les insultes se croisaient, mais Gustave Defruit voulant prendre ses vêtements, sa belle-mère l'en empêcha et, comme elle persistait dans son refus, Defruit Gustave la terrassa et la maintint à terre. Jules Carpentier son camarade, survint, et frappa Joséphine Delcroix d'un sérieux coup de poing. Quelques instants après avoir emporté ses vêtements, Gustave Defruit revint armé d'un vase de nuit et le plongea dans la fenêtre de la cuisine, dont un carreau fut brisé.

Plainte a été déposée.

Carnaval d'Été. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain 5 juin, que le carnaval d'été aura lieu et que 1200 francs de primes seront distribués.

On peut s'adresser à M. Jules Gosselet, coiffeur, rue Thiers, à St-Amand, qui fournira tous les renseignements utiles sur l'organisation de ce concours.

—— La taxe du pain vient d'être ramenée à 0 fr. 32 pour le kilogramme de pain blanc et à 0 fr. 27 pour le kilogramme de pain bis.

BLANC-MISSERON. — **Vol.** — Le jeune Auguste Devos, 16 ans, journalier, a été arrêté pour vol d'une bicyclette au préjudice de M. Gosset, de Saint-Aybert.

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — Lundi 29 mai 1910, un accident est arrivé à la fosse Bignières, au sieur Constant Miroux, 18 ans, hercheur ; celui-ci croyant que la benne se trouvait au niveau de sa voie pour y introduire sa berline, s'y engagea alors que la benne du plan incliné était montée à l'étage supérieur. Miroux fut projeté dans le vide avec sa berline, d'une hauteur de 12 mètres ; relevé aussitôt par ses camarades, il fut remonté au jour où il reçut les soins du docteur de la Compagnie ; il a été reconduit à son domicile quartier Chabaud-Latour, à Denain, dans une voiture d'ambulance.

Il se plaint de graves contusions sur tout le corps.

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — **Tombola.** — Voici les numéros gagnants de la tombola organisée par l'harmonie municipale, qui fut tirée dimanche dernier :

1368	1036	968	1414	602	1602	894	1384
1641	1408	856	262	1692	823	1591	1954
547	1230	1605	1342	1485	26	701	

NOTA. — A partir du 30 juin courant, les lots non réclamés resteront acquis à la société.

Durant ce délai, ils peuvent être réclamés chez le citoyen Philippe Richez président de la société.

CONDÉ. — Le Conseil municipal se réunira le vendredi 3 juin, à sept heures. Quinze questions figurent à l'ordre du jour.

SAINT-AYBERT. — Auguste Devos, 16 ans, journalier, a été arrêté pour avoir volé pendant la nuit une bicyclette chez M. Gosset, cultivateur.

LA BRIQUETTE. — A l'occasion de la ducasse, un concert sera donné le dimanche 5 juin, à 4 heures, par la musique communale d'Aulnoy. Le lundi, dans la matinée et l'après-midi, de nombreux jeux seront organisés. Dimanche et lundi, à 8 heures, grands bals.

CRESPIN. — En raison du concours national agricole de Lille et de divers empêchements imprévus, le concours agricole cantonal de Crespin est reporté du 5 au 12 juin, sans autres modification.

MORTAGNE. — M. Henri Calloy, est nommé sous-lieutenant des sapeurs-pompiers.

HELESMES. — Des malfaiteurs se sont introduits, après avoir brisé un carreau, dans l'estaminet Arthur Roger, route d'Escaudain. Les mesures en étain et quatre poules, le tout valant 60 francs, ont été dérobés.

CAMBRAI

AVESNES-LES-AUBERT. — Etant entré vers 7 heures du matin chez ses parents pour leur souhaiter le bonjour, M. Gérard Hippolyte, tisseur, trouva sa mère, âgée de 54 ans, pendue à l'aide d'une corde attachée à un clou fixé dans une poutre du plafond.

Il coupa immédiatement la corde, étendit sa mère sur un lit et envoya chercher le docteur Pinchard qui arriva aussitôt, mais tous les soins furent inutiles, la mort avait fait son œuvre.

LIGNY-EN-CAMBRÉSIS. — Par lettre en date du 30 mai, M. le ministre de l'instruction publique a informé M. le sénateur Bersez qu'il a donné son approbation au projet scolaire présenté par la commune de Ligny et fixé la participation de l'Etat à 13,560 francs.

DUNKERQUE

DUNKERQUE. — **Grave accident.** — Hier après-midi, vers deux heures et demie, un grave accident s'est produit au quai de départ. Un jeune garçon, Verdoutmarche Victor, âgé de 13 ans, demeurant à bord d'une bélandre, a été renversé par une échelle qui formait la passerelle du 4-mâts danois Lighbodg.

L'enfant a eu le crâne fracturé.

A l'eau. — M. César Poillon, journalier, qui travaillait au Freycinet VII, a glissé sur la tablette du quai et est tombé dans le bassin.

Ses camarades de travail se portèrent à son secours et purent le ramener sain et sauf.

MALO-LES-BAINS. — **Tombés d'un échafaudage.** — Un grave accident s'est produit hier vers midi, à Malo, près de la place du Kursaal.

Sur l'emplacement occupé jadis par le café de l' « Eldorado », on achève la construction d'une maison particulière, et les ouvriers zingueurs travaillaient sur la toiture.

M. Lessenne, maître zingueur, se trouvait sur le toit avec un apprenti, le jeune Dekeyser, âgé de 16 ans ½, lorsque le vent qui soufflait en tempête souleva l'échafaudage sur lequel se trouvaient les deux ouvriers.

Ils tombèrent dans le vide et vinrent s'abattre d'une hauteur de 5 mètres, sur le pavé.

On releva les deux hommes évanouis et on les transporta tout sanglants dans une maison voisine, où les docteurs Geernaert et Flouquet immédiatement appelés, vinrent leur donner les premiers soins.

M. Lessenne et son apprenti sont gravement blessés à la tête et portent de graves contusions sur le corps.

Ils furent ensuite transportés à leur domicile respectif à Dunkerque.

ROSENDAEL. — **Inquiétante disparition.** — Des recherches sont faites pour retrouver le nommé Joseph Wydoux, 25 ans, ouvrier cimentier, disparu dans des conditions encore inexpliquées.

Lundi soir, Wydoux et deux autres ouvriers cimentiers les nommés Gery Vanpée et Louis Christiaens, passablement allumés par de copieuses libations, se sont pris de querelle et battus.

Or, au cours de la bagarre, Wydoux, que les autres frappaient comme plâtre, enfourcha la bicyclette d'un de ses adversaires, Christiaens, et se sauva avec la machine.

Hier matin, on trouvait le vélo sur le bord du canal de Furnes et à côté, la casquette de Wydoux.

On n'est pas sans inquiétude au sujet de cette découverte et l'on se demande si Wydoux, dont la vision n'était pas très nette, n'est pas allé se jeter dans le canal en se sauvant à bicyclette.

BOURBOURG. — **Le vol de la mairie.** — Nous croyons pouvoir enregistrer que grâce à la perspicacité de M. Mallard, commissaire de police, on parviendra vite de retrouver les auteurs du passage à Bourbourg, l'après-midi qui précéda le vol, de deux individus inconnus au pays qui furent remarqués de plusieurs personnes. On suppose que ces deux individus ont été mis au courant de la disposition des lieux par une personne de Bourbourg et avec laquelle ils ont été vus quelques jours avant le vol dans une ville voisine.

WARHEM. — **Pendu.** — Le nommé Charles Verryser, 43 ans, quittait le domicile conjugal hier matin.

Le soir, ne le voyant pas rentrer, sa femme fut inquiète et se mit à sa recherche.

Au bout d'une heure, elle finit par le découvrir dans la grange voisine de sa demeure ; il était pendu à une des solives du toit.

Elle appela aussitôt au secours et M. Didier, notamment, adjoint au maire de Warhem, l'aida à le descendre.

On ignore encore les causes de ce suicide.

Vient de paraître le 1er Numéro de
"L'Écho des Campagnes"
REVUE MENSUELLE

Agriculture, élevage, chasse, pêche, cyclisme, tourisme, etc. Abonnement : 3 francs par an remboursé par une merveilleuse prime.

SPECIMEN GRATUIT SUR DEMANDE

La direction offre à tous ses lecteurs une robuste bicyclette de route (2 ans de garantie) pour le prix de 125 francs.

Pour renseignements, s'adresser à M. Albert COUTTENIER, 28, rue de l'Eglise, Canteleu-Lambersart (Nord).

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ARRAS. — **Décédé dans sa chambre.** — M. Lucien Petit, 31 ans, colporteur de journaux, demeurant dans une chambre au-dessus de l'estaminet tenu par M. Caudreller, 38, rue St-Maurice, était descendu mardi vers neuf heures du soir, pour prendre son repas, puis il était remonté peu après.

Hier vers midi, Mme Caudreller, trouvant étrange que M. Petit ne soit pas encore allé chercher son lait, comme il le fait chaque jour fit part de ses appréhensions à son mari qui monta à l'étage ; en regardant par un carreau, M. Caudreller vit M. Petit étendu sur le sol, la face contre le plancher.

La porte fut ouverte et l'on constata alors que M. Petit était mort. Il portait à la figure des contusions produites par sa chute.

On suppose que M. Petit est tombé en rentrant dans sa chambre et qu'il a succombé aux suites d'une congestion.

AVION. — **Une cantine de briqueterie mise à sac.** — **Dix arrestations.** — Une scène qui aurait pris de graves proportions, sans l'arrivée de la gendarmerie, s'est déroulée à Avion, dans une cantine dépendant de la briqueterie de M. Gévaert, installée à proximité de la fosse N° 4 des Mines de Liévin.

M. Basile De Sinet, chef de chantier et cantinier, vu l'état d'ivresse d'Arthur Verzeele et Camille Deconninck, crut devoir leur refuser à boire. Sa détermination maintenue énergiquement, exaspéra les deux briquetiers qui menacèrent le cantinier avec tant d'insistance que celui-ci, par crainte de représailles, ferma la porte de ses appartements et s'enfuit, emmenant son épouse et sa fille. Les ivrognes essayèrent, d'abord, de briser la porte, ils défoncèrent deux seaux, cassèrent des menus objets, puis se rendirent au réfectoire où leurs camarades mangeaient. Ils réussirent à les gagner à leur cause, si bien qu'une petite révolte grondait, quand les gendarmes Proureur et Colin, mandés, arrivèrent.

Dès leur apparition dans la salle, ce fut une levée générale de couteaux et de bâtons, cependant les agents de l'autorité parvinrent, non sans peine, à faire renaître le calme au milieu de tout ce monde composé de Belges, parlant peu la langue française. L'apaisement fut de courte durée, car, à peine les gendarmes s'étaient-ils éloignés de deux cents mètres, que les représailles continuèrent de plus belle. La salle de réfectoire, les logements, furent, en un instant, saccagés, des débris d'assiettes et d'objets les plus divers jonchèrent le sol. Avec des bancs et tables brisés, les briquetiers allumèrent un feu de joie au milieu duquel ils placèrent deux jambons et 14 morceaux de lard. Les gendarmes, revenus en toute hâte sur les lieux, durent, cette fois, agir avec sévérité. Ils éteignirent le commencement d'incendie, surveillèrent les meneurs, tandis qu'on était allé demander téléphoniquement du renfort à Lens.

M. le lieutenant Coine, le maréchal des logis Roulanger et cinq gendarmes à cheval arrivèrent à toute allure. Ils se trouvèrent en présence de cette bande de briquetiers surexcités, dont ils opérèrent, non sans peine, l'arrestation.

Les inculpés sont : Arthur Verzeele, 20 ans, Camille Deconninck, 43 ans, Camille Maillait, 34 ans, Evariste Van Keinseke, 17 ans, Omer Lavent, 15 ans, Léonce Verwee, 21 ans, Valère Lavent, 22 ans, Isidore Deconinck, 18 ans, Camille Vanghelüwe, 31 ans, et Raymond Coorevile, 28 ans.

Ils vont être transférés à la prison de Béthune.

BÉTHUNE

BÉTHUNE. — Un jeune homme d'une vingtaine d'années, Alphonse Vanmansart, est venu se constituer prisonnier lundi soir, à la caserne de gendarmerie de Béthune, en disant qu'il avait volé 20 francs à M. Gilbert, chez qui il demeurait à Labourse. Après avoir passé la nuit au violon municipal, Vanmansart a été conduit au parquet mardi matin et de là, écroué à la prison.

—— Henri Messéant, soldat de la classe 1906, faisait partie de la 11e compagnie du 73e de ligne, qui était employé comme marqueur au stand des Volontaires Béthunois, ignorant qu'un de ses camarades venait d'allumer la mèche pour faire partir un canon avertisseur, s'est approché pour y mettre le feu. Il a reçu la charge de poudre au visage et a été brûlé assez fortement. Les yeux, heureusement, n'ont pas été atteints. Le blessé a été adressé à l'Hôpital, où il a reçu les soins nécessaires. Son état n'est pas grave.

BÉTHUNE. — **Société l'Avenir du Prolétariat.** — On nous annonce pour le 3 juillet prochain une grande fête de nuit au Jardin public.

Cette fête commencera à 8 heures ½ du soir, avec le concours de la société la Philharmonique, de l'Orphéon Béthunois et de la société de gymnastique En Avant.

On nous promet en outre un numéro inédit.

Après le concert, il y aura grand bal.

Nous publierons le programme de cette fête dans un prochain numéro.

—— Les personnes nées en 1889 et les parents des enfants nés du 16 août 1909 au 15 février 1910 qui n'ont pas encore satisfait à la loi sur la vaccination et revaccination obligatoire, sont invités à présenter à la mairie de Béthune au plus tôt, un certificat signé par un médecin ou une sage-femme de leur choix, constatant qu'ils ont été soumis à la vaccination ou à la revaccination.

Ils sont prévenus qu'à défaut de cette justification, ils se trouveront en contravention aux articles 6 et 27 de la loi du 15 février 1902, ainsi conçus :

Article 6. — La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt-et-unième année. Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

Article 27. — Sera puni des peines portées à l'article 471 du code pénal (1), quiconque aura commis une contravention aux prescriptions de l'article ci-dessus.

(1) Article 471 du Code pénal. — Seront punis d'amende depuis 1 franc jusqu'à 5 francs inclusivement.

15. Ceux qui auront contrevenu aux règlements ou arrêtés légalement faits par l'autorité administrative et ceux qui ne se seront pas conformés aux règlements ou arrêtés publiés par l'autorité municipale.

—— Vendredi soir, la police a arrêté dans un cabaret, près de la gare, un nommé Edgar Moitel, âgé de 19 ans, mineur, demeurant à Cambrin-Châtelain, qui étant ivre, se livrait à des extravagances et jouait avec un revolver qu'il avait acheté quelques heures auparavant. Moitel a été conduit au violon malgré sa résistance et y a passé la nuit. Hier matin, M. Chahoud, commissaire de police, lui a dressé procès-verbal pour ivresse, port d'arme prohibée et outrages et l'a envoyé au parquet, d'où il a été conduit à la prison.

LENS. — M. Basly, député, maire de Lens, vient de prendre un arrêté modifiant comme suit certains articles du règlement sur les marchés :

Article 16. — Le marché a lieu deux fois par semaine, sur la place du Cantin, la rue de Lille, la Grand'Place et le boulevard des Ecoles.

La place du Cantin est réservée aux marchands de beurre, œufs, volaille, poisson, charcuterie, viandes foraines, plantes et fleurs, etc. L'administration se réserve le droit d'autoriser l'installation d'étalagistes de toutes catégories, s'il y a de la place disponible.

La rue de Lille est exclusivement réservée aux marchands ou négociants habitant ladite rue qui, moyennant le paiement des droits de place, pourront exposer leurs marchandises contre leur façade et sur leurs trottoirs, en laissant toutefois libre passage de un mètre au moins pour les piétons. Les marchands étrangers ne pourront s'installer rue de Lille.

La Grand'Place est exclusivement réservée aux marchands de confection, de chaussures, vaisselle et bimbeloterie, etc.

Le boulevard des Ecoles est généralement réservé aux légumes, fruits et primeurs, sauf autorisation spéciale de l'administration pour un autre genre de commerce.

Art. 17. — L'ouverture des marchés est fixée ainsi qu'il suit :

Du 1er avril au 30 septembre, à sept heures du matin.

Du 1er octobre au 31 mars, à huit heures du matin.

En tout temps, le marché finit à 2 heures de l'après-midi.

Art. 18. — Les étalagistes paieront le droit de place au taux du tarif pour chaque jour d'étalage.

Art. 19. — L'administration pourra interdire, si elle le juge nécessaire, la plantation de piquets entre les pavés des rues et places.

Art. 20. — Les étalagistes ne pourront se servir que des emplacements désignés par l'administration. Ils devront préalablement se faire inscrire à la mairie, en précisant l'espace de terrain qui leur est nécessaire pour leur installation, avec l'indication des marchandises exposées en vente ; l'autorisation pourra être retirée à tout titulaire qui aurait troublé l'ordre public ou contrevenu au présent arrêté.

Art. 21. — Tout négociant de Lens, pourra être autorisé à faire étalage quelque jour que ce soit, sur le trottoir, contre son magasin et toute sa façade, sous réserve de payer les droits de place au taux du tarif et en se conformant au règlement de voirie pour la circulation des piétons.

—— Aux usines de la fosse N° 8 des mines de Lens, l'ouvrier Joseph Romelard, 52 ans, était monté sur une échelle pour nettoyer une cuve à benzine. L'échelle ayant glissé, il tomba d'une hauteur de 3 mètres. Dans sa chute, l'ouvrier s'est fracturé la cuisse droite.

—— Joseph Gorlmo et J.-B. Armirento, sujets belges, passant en face de l'estaminet Jacques Loef, rue de Douai, furent happés par Charles Degeyter 24 ans, mouleur, contre qui la police a verbalisé.

L'inculpé reconnaît les faits, mais il prétend avoir été menacé d'un marteau par ses adversaires.

LENS. — Les opérations du classement des chevaux, mulets et mules commenceront, pour Lens, sur la place de la République, le lundi 6 juin, à une heure et demie, pour se continuer le lendemain à partir de 6 heures du matin et une heure et demie du soir.

—— Dimanche dernier, salle Durieux, à l'issue d'une conférence, des ouvriers ont constitué le syndicat du bâtiment de Lens et des environs.

Une nouvelle réunion est annoncée pour le dimanche 5 juin.

Ecole primaire supérieure et professionnelle. — Le tableau d'honneur du mois de mai est ainsi composé :

1re année. — Bulten, Bulles, Caplaux, Carette, Dufour, Foucart, Hacot G., Hacot M., Hébert, Jacquart, Lallau, Queva, Rosiaux et Tanjandier.

— 2e année. — Section générale : Carldrolt, Dancher, Legrand, Cothe, Poirelle, Rougerie, Ruscart, Vantomme et Wacheux.

Section commerciale. — Boulanger Charles, Fournier, Guffroy et Morand.

3e année. — Section générale — Isembrandt, Joye, Leborgne, Leclercq A., Leclercq M., Louchet, Péru, Queva, Rigault, Stévenard, Trécot et Vérité.

Section commerciale. — Coilleau, Defossieux, Devis, Druon, Duhamel, Gossart, Louvan, Morend et Véret.

4e année. — Bouchart Calers, Caillelier, Delille, Dupont, Lefebvre, Philempin et Ten[illegible]ynck.

LIÉVIN. — **Suicide d'un octogénaire.** — M. Jean-Baptiste Lejeune 80 ans, venu depuis quelque temps habiter Liévin, s'est pendu dans la mansarde qu'il occupait coron Caillies, rue Germ[illegible] Delbecque.

Le vieillard, infirme et malade, en était réduit pour vivre, à jouer du violon dans les cabarets. Le manque de ressources et les souffrances que des ulcères variqueux laissaient endurer au vieux musicien, l'ont décidé à se donner la mort.

NOYELLES-GODAULT. — Pendant une courte absence de Mme Tranchant-Leane, demeurant cité de la Borne-des-Loups, un audacieux voleur pénétra dans la cuisine de sa demeure et y prit une montre en argent et sa chaîne, accrochés à un clou planté dans le mur de la cheminée.

NŒUX. — Eugène Ducloy, 48 ans, ajusteur, demeurant à Nœux-les-Mines, travaillait lundi matin pour le compte de M. Pamart, entrepreneur à Estaires, à la construction des nouveaux corons, lorsqu'en voulant graisser un treuil mécanique, il eut la main droite prise dans un engrenage, il a été transporté à l'hospice.

VERQUIGNEUL. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit et demi, une meule de 3.500 bottes d'avoine non battue, appartenant à M. Alexandre Jacquin, cultivateur à Verquigneul, et établie à une cinquantaine de mètres derrière sa ferme, a été la proie des flammes. La perte est évaluée à 1.500 francs. Il n'y a pas assurance. Les gens de la ferme, aidés des voisins ont réussi à préserver du feu 4 autres meules établies à proximité de celle qui a brûlé.

BRUAY. — Lundi, à 6 heures 10 du soir, M. Henri Poirrier, âgé de 36 ans, demeurant à Labuissière, chef de manœuvre au chemin de fer de la compagnie des mines de Bruay, est tombé sous les roues d'une rame de wagons qui manœuvraient et a été relevé dans un état désespéré. Transporté à l'hôpital Sainte-Barbe, il y est mort une demi-heure après. Le corps a été ramené à Labuissière pour les funérailles.

SAINT-OMER

Fête communale. — Hier, mardi, à l'occasion de la fête communale, un grand concours de pêche à la ligne a eu lieu le matin sur le canal de Neuffossé. A midi, tous les pêcheurs, aux sons de la musique, se sont rendus sur la place Sainte-Marguerite, où de nombreux prix ont été décernés.

Malgré un temps incertain et froid, une foule nombreuse est allée au Jardin public, vers quatre heures, entendre le concert que donnait l'excellente musique du 8e d'infanterie.

A 8 heures du soir, sur la Grande-Place, la même musique, si goûtée des Audomarois, donnait encore un concert. Les deux programmes, très bien composés, ont été très applaudis.

Pour clôturer la fête, un grand feu d'artifice a été tiré sur la Grande-Place par M. de Bar, artificier.

BOULOGNE

L'ENTREPOT DES SUCRES DÉTRUIT A BOULOGNE-SUR-MER

Nous avons brièvement relaté hier, qu'un incendie avait détruit avait détruit un entrepôt des sucres.

Le bâtiment incendié, qui renfermait beaucoup de sucre et de machines agricoles, a été en peu de temps la proie des flammes.

Tous les sauveteurs ont fait preuve de courage ; plusieurs ont été blessés grièvement. L'un d'eux, Gilbert Fouest, qui était monté sur une échelle, qui était monté sur une échelle, a été atteint par une flammèche, qui communiqua le feu à ses vêtements. Des pompiers délivrèrent le malheureux. Les dégâts sont énormes : 3.000 sacs de sucre de 200 kilos ; 1.000 caisses de chaussures et 200 machines agricoles ont été détruits. Les pertes s'élèvent à environ 800.000 francs. Il y a assurance.

Un gamin a le crâne broyé à Calais

Lundi, vers six heures du soir, un jeune gamin Eugène Imbert, 8 ans, sourd et muet, sortant de l'école, voulut traverser la chaussée en face du Minck, au moment où passait un chariot conduit par le nommé Manoit, lorsqu'il fut atteint par l'un des chevaux qui le renversa. La roue gauche du camion passa sur la tête du pauvre enfant, lui broyant le crâne.

Relevé aussitôt, l'enfant, malgré tous les soins, ne tarda pas à expirer. Le petit Imbert a été transporté chez ses parents, rue Duval.

CALAIS. — **Un noyé.** — On a retiré du bassin Ouest le cadavre d'un noyé qui a été reconnu comme étant un sieur Jules Lefebvre, 42 ans, chauffeur-mécanicien. Ce dernier, se trouvant à Calais, le 22 mai dernier avait adressé à sa femme, demeurant à Beauchamps (Somme), une lettre l'informant de son intention de se suicider.

Cabaretiers !!!
Nettoyez vos Tuyaux !

vos pompes, votre verrerie de débit à l'OZONITE. Dépositaire général pour la région : P. LANDOUZY, 27, rue de Wazemmes, LILLE. En vente chez les principaux Epiciers et Droguistes. 397

GAZ (Appareils au). — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Esquermoise, 79. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme. Inst. gratuite. 973

Feuilleton du 1er Juin 1910 N° 59

La Conquête de Paris

PAR CAMILLE DEBANS

— Mais probablement pour développer son chiffre d'affaires, et, si tu les lui as prêtés, tu as joliment bien fait. Le baron est millionnaire, ajouta tout bas Mme de Sébezac, et s'il voulait me faire l'honneur d'épouser ma nièce, je serais au septième ciel.

— Oh ! pour cela, ma chère, je crois qu'il ne peut y songer.

— Et pourquoi donc ? demanda Mme de Sébezac grincheuse.

— Mais, répondit Mme Caresset, qui ne savait point que le silence est d'or, parce que le baron est engagé d'honneur avec Mme Thérèse Malvignan, une grande artiste.

— Ah ! oui, interrompit brutalement la maîtresse, je la connais, la grande artiste. Elle a chanté à l'ancien Lyrique en 1857, et je t'assure que c'était drôle. Et puis elle a dix ans de plus que lui, ta grande artiste. Et puis, est-ce qu'on se marie avec ces espèces-là ?

Mme Caresset était on ne peut plus scandalisée d'entendre de tels propos. Elle en rougit ; son échéance et songea que Thérèse serait bien malheureuse si les désirs de la maîtresse se réalisaient.

Selon son habitude, elle crut ne pas devoir insister, mais elle garda son opinion, à savoir que le baron était bien incapable de se conduire ainsi à l'égard de la « grande artiste ».

Revenue chez elle, Mme Caresset ne parla pas d'abord de sa visite à la vieille folle, mais dans la soirée, quand les deux femmes furent seules, elle ne put se tenir de dire à Thérèse avec l'intention de lui faire plaisir :

— Savez-vous, ma chère, que le baron a tout à fait conquis Mme de Sébezac !

— Vraiment ! madame ? répliqua Thérèse.

— Elle en est folle.

— Je suppose, pourtant, que ce n'est pas une folie d'amour, dit la Malvignan avec son ton naturellement raide.

— Oh ! non, bien entendu. Quand on a le bonheur de vous connaître, il faudrait être abandonné du ciel pour ne pas vous aimer toujours. Le baron a trop d'esprit pour ne pas comprendre cela.

— Est-ce que Michel va souvent faire visite à Mme de Sébezac ?

— Je ne sais pas, répondit la bonne hôtesse, qui craignait d'en avoir trop dit.

— Est-ce que cette vieille femme n'a pas une nièce ? interrogea Thérèse sans y mettre de malice.

A cette question, Mme Caresset se troubla visiblement, déclara qu'elle n'avait pas entendu parler de la jeune fille, qu'elle ne savait rien, et balbutia tellement que sans en rien laisser paraître, la chanteuse en conçut quelque vague souci.

Le soir même, quand de Meinz rentra, de l'air d'un homme qui vient de s'ennuyer au cercle, Thérèse l'accueillit avec la même bonne grâce qu'à l'ordinaire, mais quand ils furent seuls, elle demanda négligemment au baron s'il avait vu Mme de Sébezac depuis longtemps.

— Pourquoi me demandez-vous cela, chère amie ?

— Pour rien, pour savoir. Il me semble qu'après ce que vous avez fait pour elle, il serait maladroit de vous tenir trop à l'écart.

— Oui, oui, mais ne craignez rien. Je ne perds pas de vue cette excellente dame, qui nous sera, je crois, d'un bon secours quand l'heure propice aura sonné.

— Et quand ce moment viendra-t-il ?

— Je ne sais. Dans six semaines ou deux mois. Le jour où nous émellerons avec Durand les actions des houilles de Nouka-Hiva, j'irai la mettre dans nos intérêts, et elle nous donnera, je vous l'assure, un fort coup d'épaule pour la formation du conseil.

— Je parie, reprit Thérèse, que vous ne l'avez pas visitée depuis le duel.

— Si, une fois, lorsqu'elle a donné son bal.

— Oui, mais depuis ?

— Ah ! depuis, j'ai eu autre chose à faire, dit effrontément le baron.

Thérèse parla d'autre chose et les deux associés passèrent l'un et l'autre une nuit excellente.

Mais dès le lendemain la Malvignan, qui n'était pas tranquille, se mit à espionner le baron. Tout d'abord elle alla chez ceux qui pouvaient l'éclairer et les interrogea plus ou moins adroitement. Partout où l'on connaissait la situation, on lui répondit évasivement. Mais elle finit par rencontrer quelqu'un qui n'avait pas de ménagements à garder et qui se moquait de ce que pouvait dire le baron ou Thérèse.

Celui-là, qui d'ailleurs en savait un peu moins long que les autres peut-être, celui-là commença par révéler à la « grande artiste » que Michel se montrait fort souvent avec les dames de Sébezac et qu'il paraissait extrêmement assidu auprès de Clotilde.

— Du reste, ajouta-t-il, on prétend que le fameux duel avec Perdrigeard a eu pour point de départ Mlle de Renterie elle-même, et non point la vieille veuve de l'ancien ministre, comme certains journaux mal informés ont cru devoir le raconter.

— Il voudrait donc épouser cette jeune fille ?

— En général, madame, quand une demoiselle est laide, il n'est pas d'usage qu'on en fasse sa maîtresse si elle est si riche. Or, Mlle Renteria possède en toute propriété plus d'un million. Un déclassé comme de Meinz doit donc avoir l'intention formelle de faire une fin. Sans cela, il ne perdrait pas son temps auprès de ces deux macaques.

Thérèse ne jugea pas à propos d'en entendre davantage. Le lendemain, elle se rendit chez Perdrigeard et s'informa, comme on l'a vu. Mais la réponse de l'ancien terrassier ne vint apporter aucune lumière nouvelle dans la nuit où marchait la Malvignan. Il n'y avait qu'un point éclairci : le baron faisait sa cour à Clotilde, et pourtant ce n'était pas pour elle qu'il s'était battu.

Un supplément d'enquête était nécessaire. Thérèse continua tranquillement à recueillir des renseignements. Elle mettait à cette besogne, qui l'occupait beaucoup, une méthode et un sang-froid effrayants.

Une femme si maigre, une comédienne aux lèvres si minces, aux yeux si perçants, au nez si rigide était à redouter, ainsi que l'avait si judicieusement pensé Perdrigeard.

Et, en effet, la « diva-caresse », comme l'appela dans son feuilleton du lundi un des plus éminents critiques de ce temps, la diva-caresse entretenait, sans rien en laisser paraître, une sourde et violente colère qui devait se traduire plus tard, étant donné le tempérament du sujet, non point en menaces ni en cris, mais en éclats vigoureux, méchants, terribles peut-être. Tous ceux qui eussent vu, dans son éternelle voiture, cette longue femme à la figure sombre et aux tressaillements nerveux, n'auraient pu manquer de se dire :

— Voilà une drôlesse qui médite quelque abomination.

— Ah ! le baron veut me lâcher ! pensait-elle, ah ! ce drôle qui est arrivé ici inconnu et nu, cet être qui n'avait ni sou, ni porte-monnaie, ni poche quand je l'ai ramassé un jour dans ma voiture s'est mis en tête de planter là Thérèse Malvignan pour épouser une grue idiote et riche !

Ainsi je me serai consacrée à ce polisson. Je lui aurai montré Paris si bien qu'il en connaît toutes les ressources mieux que les Parisiens les plus madrés. Je l'aurai conduit chez la mère Caresset et je lui aurai appris à le mettre en coupe réglée pour que le jour où il a quelque chance de se tirer d'affaire, il se moque de moi comme de sa première coupe de cheveux.

Eh bien ! non, cent fois non, mille millions de fois non. Il n'en sera pas ainsi. Je ne sais pas encore s'il me trompe vraiment. Mais je le saurai demain.

Et Thérèse Malvignan, faisant émerger de la portière sa longue et parcheminée personne, donna l'ordre au cocher qui la conduisait de la porter chez M. de Bagnac, 55, rue Bleue.

— Mon cher, lui dit-elle, je viens vous demander un vrai service.

Le comte, avec résignation, prend dans sa poche le louis réglementaire.

— Non, dit Thérèse, il ne s'agit pas de concert aujourd'hui.

M. de Bagnac fit une grimace, car il craignait d'être plus sérieusement attaqué. Mais la Malvignan lui dit :

— On m'a raconté que Mlle de Renteria se marie. Je puis gagner une assez grosse somme en lui fournissant le trousseau ; voulez-vous être assez bon pour me ménager cette affaire ?

Depuis fort longtemps M. de Bagnac était mis en coupe réglée par la Malvignan qui, jadis, avait eu pour lui quelques bontés.

— Ecoutez, Thérèse, lui dit le comte, nous allons faire un traité, si vous le voulez...

— Rendez-moi d'abord le service que je vous demande.

— Je veux bien, mais écoutez-moi : combien de temps comptez-vous donner encore des concerts ?

— Pourquoi me demandez-vous ça ?

— Pour savoir combien j'ai de louis à vous compter dans l'avenir.

— Oh ! écoutez, mon cher, je n'ai pas envie de rire, je vous assure, et vous savez que je n'aime pas les mauvaises plaisanteries.

La Malvignan avait toujours eu le plus détestable caractère. Cette sortie n'étonna pas M. de Bagnac. Il se demanda seulement, pour la centième fois peut-être, comment il avait pu aimer pendant cinq minutes cette femme désagréable.

(A suivre.)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, rue Nationale, Lille